



# **Cinq priorités des indépendants et des PME pour le futur Gouvernement bruxellois**

**Chambre des Classes Moyennes**

**4 avril 2019**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Avis traité par</b>              | Chambre des classes moyennes   |
| <b>Avis traité les</b>              | 8 novembre et 6 décembre 2018, 10 janvier, 7 février, 1 <sup>er</sup> mars et 14 mars 2019 |
| <b>Avis rendu par la Chambre le</b> | 4 avril 2019   |

## Table des matières (formulée comme un résumé)

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>1. Une Mobilité fluide</b> .....  | <b>5</b>  |
| - Réorienter le choix du mode de transport le plus efficace en fonction du besoin.....   | 5         |
| - Renforcer la mobilité servicielle .....  | 5         |
| - Hiérarchiser et spécialiser le réseau de voiries.....  | 6         |
| - Mutualiser les livraisons.....   | 6         |
| <b>2. La Digitalisation</b> .....  | <b>6</b>  |
| 1. Assurer une politique transversale de digitalisation au plus haut niveau.....   | 7         |
| 2. Créer un lien entre le CIRB et les PME .....  | 7         |
| 3. Faciliter les services digitaux orientés vers les entreprises .....   | 7         |
| 4. Augmenter la présence du numérique dans l'espace public.....  | 8         |
| <b>3. La gestion et la collecte des déchets</b> .....  | <b>9</b>  |
| - Supprimer l'obligation de contrat pour les entrepreneurs dont les déchets ne dépassent pas la quantité moyenne d'un ménage ..... | 9         |
| - Développer une stratégie par quartier pour la collecte des déchets qui dépassent le volume ménager .....                         | 9         |
| - Rendre accessible aux entreprises bruxelloises les parcs à container, ainsi qu'en augmenter leur nombre.....                     | 10        |
| <b>4. Continuer la mise en œuvre du Small Business Act</b> .....   | <b>10</b> |
| Axe 1 : créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat.....  | 11        |
| Axe 2 : améliorer l'accès au financement .....   | 11        |
| Axe 3 : Miser sur la diversité des entrepreneurs, richesse bruxelloise.....  | 11        |
| Axe 4 : Une administration entrepreneuriale : simplification, permis et marchés publics « pro PME » .....                          | 12        |
| Axe 5 : Soutenir les entreprises à travers les évolutions et les opportunités.....   | 12        |
| <b>5. La mise en œuvre du schéma de développement commercial</b> .....   | <b>13</b> |
| 1. Coordination des chantiers .....  | 14        |
| 2. Le rôle du commerçant dans son quartier .....   | 14        |
| 3. Accès à l'information .....   | 14        |
| 4. Accessibilité/mobilité.....   | 15        |
| <b>Annexe 1 : Mobilité dans le Mémoire pour les élections Communales</b> .....   | <b>16</b> |
| Garantir l'accès multimodal des quartiers.....   | 16        |

|  |    |
|--|----|
| Conditionner la piétonisation au développement économique et commercial du quartier .. | 16 |
| Améliorer les livraisons et la logistique .....  | 17 |

## Avant-propos

**La Chambre des classes moyennes (CCM)** de la Région de Bruxelles-Capitale a été créée au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale par l'Ordonnance du 8 décembre 2005. Elle défend les intérêts des PME et des indépendants bruxellois.

Elle est composée de représentants appartenant à 10 organisations de classes moyennes actives à Bruxelles. Ces organisations sont les suivantes<sup>1</sup> :

1. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (CCIB) ;
2. La «Federatie Vrije beroepen (FVB)» ;
3. La Fédération des Professions Libérales et Intellectuelles du SDI ;
4. Le «Liberaal Verbond voor Zelfstandigen Gewest Brussel » (LVZ)
5. Le mouvement des indépendants et dirigeants de PME (IZEO) ;
6. L'«Organisatie voor Zelfstandige Ondernemers Gewest Brussel » (UNIZO) ;
7. Le Syndicat des Indépendants et PME (SDI) ;
8. Le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI) ;
9. L'Union des Classes Moyennes (UCM) ;
10. L'Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles (UNPLIB).

**La CCM** a pour mission principale de remettre des avis ou des propositions concernant les problèmes généraux relatifs aux classes moyennes dans la Région de Bruxelles-Capitale. Elle le fait soit sur demande du Gouvernement bruxellois ou d'un de ses membres, soit de sa propre initiative. C'est dans ce cadre que la Chambre a adopté, lors de la séance plénière du 4 avril 2019, un mémorandum en vue des élections régionales 2019.

## Introduction

Les élections du 26 mai 2019 constituent un moment fort de la vie politique bruxelloise. C'est pourquoi la Chambre des classes moyennes du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite s'y associer et insister sur le rôle que jouent les classes moyennes dans la vie régionale.

**La CCM** souhaite dès lors émettre ses recommandations à l'occasion des élections régionales du 26 mai 2019 et les a volontairement limitées à cinq priorités essentielles pour l'Accord de Gouvernement 2019-2024.

Afin de nourrir ses réflexions, **la CCM** a rencontré les représentants de Bruxelles Mobilité, Bruxelles-Propreté et du Centre d'Informatique de la Région de Bruxelles (CIRB), qu'elle remercie pour leur collaboration.

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2015 déterminant les organisations représentatives des classes moyennes, des employeurs, du secteur non-marchand et des travailleurs susceptibles d'être représentés au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et fixant le nombre de membres qui leur est attribué.

# 1. Une Mobilité fluide

La mobilité est un enjeu vital pour les entrepreneurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Gouvernement actuel a lancé Good Move, un processus dynamique et participatif pour élaborer son nouveau Plan régional de Mobilité qui aura une valeur réglementaire.

L'objectif de Good Move est de créer une ville non seulement agréable et saine, mais également sûre, efficace et efficiente. Le processus de Good Move met aussi en avant des éléments positifs et permet de revaloriser l'image de Bruxelles, élément essentiel à l'attractivité de la Région pour les entrepreneurs, mais également pour leurs clients actuels et potentiels.

Le plan Good Move a été co-construit après consultation de très nombreux stakeholders mais également de panels citoyens. Ce panel de citoyens « Make your Brussels Mobility » a adopté une Résolution le 19 novembre 2017 au Parlement bruxellois. **Un des objectifs le plus ambitieux de cette Résolution est le désengorgement de la ville.** Elle propose de faire cela, notamment, en améliorant l'offre des parkings relais aux grandes entrées de Bruxelles, de raccorder ces grands parkings de transit situés à une ligne performante de transports en commun (offrant capacité et régularité), en améliorant l'offre des transports en commun et les fréquences sur les lignes, en favorisant le télétravail et l'échelonnement des horaires de travail.

Pour ce Mémoire, **la CCM** s'est focalisé sur la 'fluidité' du trafic automobile, qui est, d'une part un grand souci des entrepreneurs indépendants, mais d'autre part aussi un objectif durable et un élément de mesure du succès de la transition modale et donc l'accessibilité multimodale.

Pour **la CCM**, les actions qui mènent à une plus grande fluidité du trafic, sont prioritaires. Il s'agit de :

- Réorienter le choix du mode de transport le plus efficace en fonction du besoin

**La CCM** estime que la réduction de la demande de déplacements est une formulation trop générale, qui fait penser à un ralentissement économique. Il s'agit plutôt de réorienter le choix du mode de transport le plus efficace en fonction du besoin. Pour beaucoup d'entrepreneurs, dans l'exercice de leur activité professionnelle, la voiture finit par être le mode de transport le plus efficace. Mais pour d'autres catégories de citoyens et pour d'autres activités, ce n'est pas du tout le cas. La transition modale devra ainsi donc aider les entrepreneurs, qui ont besoin de leur voiture, à mieux fonctionner en ville. D'autre part, elle devra aussi aider à orienter les entrepreneurs vers d'autres moyens de transport qui, en fonction du besoin de déplacement, sont plus efficaces que la voiture individuelle.

- Renforcer la mobilité servicielle

Le MaaS (Mobility as Service) est une condition absolue pour crédibiliser et rendre effectif le shift modal. C'est par le développement de ce service, pour une grande partie par un travail digital et informatique, que les alternatives à la voiture seront plus facilement accessibles et consultables pour les entrepreneurs en fonction de leurs besoins. Le défi de la Région bruxelloise est de faire intégrer les objectifs régionaux dans ces applications, ainsi que les principes d'universalité et d'inclusion. Des exemples à l'étranger, comme « Stream-up » à Vienne, peuvent inspirer le Gouvernement Bruxellois. Il est nécessaire que la création de ces applications soient ouvertes aux entrepreneurs bruxellois 'développeurs de software' qui souhaitent s'investir pour améliorer le quotidien des citoyens. Cette application permettrait la complémentarité entre les différentes applications et modes de transports.

### - Hiérarchiser et spécialiser le réseau de voiries

Cette approche permet de rendre plus efficace l'utilisation des différents types de voiries. De plus, elle garantit l'accessibilité à tout moment de toutes les zones et quartiers de la Région, par le plus de modes de transport possibles, y compris la voiture. La création de 'mailles' pour la circulation locale dans les quartiers ne peut se réaliser que si elle va de pair avec une gestion dynamique des flux de voitures sur les axes structurants de la Région. L'objectif doit être d'offrir aux voyageurs une vitesse constante au sein de la ville.

Assurer cette vitesse constante nécessitera des investissements au niveau des signalisations dynamiques (Smart City).

Ces rééquilibrages doivent se faire en partenariat avec les commerçants, les habitants, les communes et la STIB afin de prendre en considération les différentes aspirations exprimées au sein de processus participatifs.

Ces réaménagements doivent viser à créer des espaces publics de qualité, durables et multifonctionnels qui ont un impact économique positif pour les acteurs y présents.

### - Mutualiser les livraisons

La Région de Bruxelles-Capitale a vu le nombre de camionnettes et camions de livraison augmenter ces dernières années. Il s'agit d'une tendance qui se retrouve partout en Europe. Il s'agit d'une activité essentielle pour le bon fonctionnement de la Région ainsi que pour le développement de l'activité économique. Les chiffres des livraisons e-commerce sont les suivants : 64% à domicile, 2 % au travail, 9 % en point relais, 8% en magasin et 1 % dans une consigne<sup>2</sup>.

Afin de rendre le transport des marchandises optimal en Région bruxelloise, **la CCM** prône la mutualisation des livraisons en créant des centres de distribution locale au sein de chaque 'maille'. Ces centres seront destinés tant aux commerçants qu'aux citoyens qui utilisent les services d'e-commerce (points relais). Une étude du Vlaams Instituut voor Logistiek a montré qu'il était possible de réduire le coût économique et environnemental du « dernier kilomètre » de 60 à 80 %, si 75% des livraisons se font en point relais et non à domicile et que le trajet jusqu'au point relais n'est pas effectué en voiture. La Région pourrait envisager l'interdiction de la livraison gratuite par moyens motorisés à domicile (e-commerce) pour ainsi favoriser l'utilisation des livraisons en points relais et éviter les déplacements inutiles en cas d'absence au domicile.

**La CCM** souhaite aussi que des centres de livraison soient mis en place en collaboration avec les commerces de proximité et les entreprises (pour faciliter également la vie de leur personnel).

En annexe de ce document, **la CCM** reprend les éléments à ce sujet de son Mémoire pour les élections communales en 2018, à savoir :

- Garantir l'accès multimodal des quartiers ;
- Conditionner la piétonisation au développement économique et commercial du quartier ;
- Améliorer les livraisons et la logistique.

## 2. La Digitalisation

---

<sup>2</sup> Bruxelles-Mobilité, *Chiffres clés sur le transport de marchandises à Bruxelles*, édition 2019.

Comme partout dans le reste du monde, la Région de Bruxelles Capitale est confrontée à de nombreux défis pour les années à venir : croissance démographique sur un territoire donné, moyens budgétaires limités, rareté des ressources naturelles, nécessité de la réinvention du fonctionnement des services publics locaux...

Le concept de « Smart City », c'est-à-dire de ville qui utilise des solutions intelligentes basées sur les données et certaines technologies peut aider à relever ces défis en améliorant les conditions de vie des entrepreneurs et des citoyens bruxellois.

Avec l'émergence du numérique, les acteurs publics perdent progressivement le monopole de l'action publique. Ce changement de paradigme est renforcé par l'obsolescence annoncée de la distinction entre consommation de services publics et celle de participation à des services publics « augmentés ». Administrations locales, entreprises et citoyens deviennent tour à tour tantôt destinataires de ces services, tantôt fournisseurs de ceux-ci. Les services publics doivent impérativement utiliser au maximum les services en ligne afin de dématérialiser leurs services aux citoyens et aussi envers les autres administrations.

**La CCM** souhaite :

### 1. Assurer une politique transversale de digitalisation au plus haut niveau

La digitalisation touche de nombreux aspects, tels que l'économie, l'environnement, la sécurité, la mobilité, et nécessite donc une approche globale. **La CCM** souhaite donc que cette compétence soit du ressort du Ministre-Président afin d'avoir une vision transversale et coordonnée.

### 2. Créer un lien entre le CIRB et les PME

Si les défis du CIRB se situent dans le domaine de la transparence, la participation et la sécurité, leur public-cible se limite essentiellement aux citoyens et aux administrations publiques régionales et communales. Il faudrait que les entrepreneurs bruxellois soient également considérés comme des bénéficiaires importants des services publics dans le cadre de la Smart City.

La CIRB développe des partenariats avec le secteur privé, par exemple, le *Smart Mobility Committee*, mais ces contacts se limitent aux entreprises actives dans le domaine de développement informatique.

Afin que le CIRB ait une meilleure connaissance des besoins des entrepreneurs, **la CCM** souhaite que des collaborations soient mises en place avec hub.brussels, BEE et les fédérations sectorielles pour proposer des solutions et des outils permettant d'améliorer le quotidien des entrepreneurs.

### 3. Faciliter les services digitaux orientés vers les entreprises

**La CCM** souhaite approfondir les programmes engagés en matière de dématérialisation des procédures.

**La CCM** souhaite qu'une seule application existe au niveau bruxellois. Les entrepreneurs ne s'y retrouvent pas entre les différentes plateformes qui ont chacune des identifiants et mots de passe différents. Au lieu d'un MyActiris, MonBEE, MyCitydev, MyPro (Bruxelles-Propreté),... **la CCM** souhaite que soit créée une plateforme **MyBrussel** qui rassemblerait toutes les plateformes des OIP bruxellois sur une seule interface. **La CCM** plaide pour l'application du principe du Once Only avec un seul portail multifonctionnel et transorganisationnel. Il faudrait que ce portail récupère également les matières du fédéral qui ont et seront régionalisées.



**La CCM** souhaite que soient identifiés et renforcés les gisements de données permettant de valoriser l'information publique locale au profit de la collectivité (en application de la Directive européenne OpenData<sup>3</sup>). Par exemple, UrbIS Data regroupe un ensemble de données cartographiques et alphanumériques spécifiques au territoire de la Région bruxelloise, il s'agit de la carte digitale de la Région.

**La CCM** souhaite également que le Gouvernement poursuive le développement d'applications permettant aux citoyens d'échanger et de communiquer avec les services publics. Comme par exemple, « Fix my street » qui a permis de réduire le nombre d'inspecteurs de Bruxelles Mobilité présents sur le terrain.

**La CCM** souhaite que les administrations continuent à développer **Irisbox** au service des entrepreneurs. Il s'agit entre autres, de donner la priorité au développement du front office permettant aux entreprises d'introduire les demandes de permis d'environnement et d'urbanisme.

En outre, la CCM souhaite concevoir le développement de ces infrastructures dans la perspective d'une ville « Plug In » (Open API) sur laquelle les services publics et privés pourront venir aisément se connecter. Le fonctionnement de l'intégrateur de services **Fidus** et l'ordonnance Once Only oblige la fourniture réciproque de données entre administrations.

#### 4. Augmenter la présence du numérique dans l'espace public

Avec le développement du smartphone, l'organisation du territoire, comme l'affichage et la signalétique publiques ou le mobilier urbain, est vouée à évoluer. Les murs intelligents, les codes-barres 2D, les tags de réalité augmentée ou encore les technologies sans contact (NFC) ne sont qu'une infime partie des ressources susceptibles de construire une signalétique alternative correspondant aux nouveaux usages et besoins des PME et des citoyens.

**La CCM** souhaite :

- Mettre en place des capteurs mesurant différents paramètres urbains (flux de circulation, flux de piétonniers, et accès aux parkings, gestion adaptée des livraisons et de la logistique, gestion énergétique des bâtiments, régulation de l'éclairage urbain, vidéoprotection, etc.) afin d'améliorer le service public via les smart datas ;
- Anticiper cette vague de déploiement technologique en intégrant cette dimension dans les futurs marchés publics et dans les projets de génie civil ;
- Mettre en œuvre des systèmes ouverts et accessibles de représentation et de visualisation des données publiques (web, mobilier urbain intelligent, etc.) ;
- Pour le déploiement du réseau WiFi Urbain, **la CCM** souhaite que des points d'accès à Wifi.Brussels soient créés dans plusieurs quartiers commerçants et places publiques, et que l'accès soit davantage convivial ;
- Que le réseau Irisnet soit développé et étendu à des centres et des zones d'entreprises.
- Déployer un réseau d'espaces physiques dédiés aux nouvelles formes d'apprentissage, de collaboration et de travail (espaces publics numérique, FabLabs, etc.).

---

<sup>3</sup> Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/ CE concernant la réutilisation des informations du secteur public, J.O.U.E., L 175, 27 juin 2013.

### 3. La gestion et la collecte des déchets

**La Chambre des classes moyennes** souscrit au Plan de gestion des ressources et des déchets qui annonce 7 objectifs stratégiques déclinés en 22 objectifs opérationnels et 60 mesures. Elle marque toutefois son désaccord sur le principe du plan déchets axé sur la récupération. Le plan devrait être axé plutôt sur le développement de produits nouveaux et technologiquement plus corrects en matière d'environnement.

Concernant la collecte des déchets, la situation actuelle est caractérisée par :

- Le tri à la source est devenu obligatoire depuis l'ordonnance relative aux déchets du 14 juin 2012 ;
- Plus on multiplie les fractions, plus c'est un frein à la propreté publique ;
- Il y a une obligation de contrat pour les entreprises. Cela découle d'un besoin (européen) de séparer les services publics pour les ménages des services privés et pour la collecte des déchets des entreprises. En d'autres termes, toute structure non-domestique (par exemple avec un numéro d'enregistrement à la Banque Carrefour des entreprises (BCE)) est soumise à cette obligation et ne peut donc pas utiliser la collecte de déchets destinée aux déchets ménagers.

#### **Recommandations de la CCM :**

- [Supprimer l'obligation de contrat pour les entrepreneurs dont les déchets ne dépassent pas la quantité moyenne d'un ménage](#)

En ce qui concerne les déchets des activités tertiaires, **la CCM** demande de tenir compte du volume et non pas du type d'activité. Elle souligne que le tissu socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale a la particularité d'être composé de nombreuses TPE et PME peu susceptibles de produire de grands volumes de déchets.

**La CCM** plaide pour que les tarifications appliquées aux indépendants et aux entreprises génératrices tiennent compte du volume et de la typologie des déchets. **La CCM** estime qu'il est indispensable de suivre le principe du remboursement du coût réel, afin de ne pas donner lieu à des charges supplémentaires pour les petites et moyennes entreprises.

- [Développer une stratégie par quartier pour la collecte des déchets qui dépassent le volume ménager](#)

**La CCM** souhaite sensibiliser les acteurs économiques aux avantages de la contractualisation et de la mutualisation de la collecte des déchets au sein d'un quartier.

Au niveau de la contractualisation, celui qui paie, peut 'exiger' un service sur mesure/adapté aux besoins en concertation avec les communes, qui parfois interdisent les collectes (la mise sur les trottoirs des sacs) certains jours.

Au niveau de la mutualisation, il faut appuyer les associations et les communes pour développer ce type de projets.

- [Rendre accessible aux entreprises bruxelloises les parcs à container, ainsi qu'en augmenter leur nombre](#)

La CCM relève par ailleurs qu'il n'existe actuellement que cinq déchetteries régionales pour couvrir l'ensemble du territoire bruxellois et demande que les déchetteries, qu'elles soient communales ou régionales, soient accessibles aux entrepreneurs indépendants et aux petites entreprises en société situées à Bruxelles. Un service distinct aux entrepreneurs pourrait être envisagé.

## 4. Continuer la mise en œuvre du Small Business Act

Annoncé dans la déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois<sup>4</sup>, et précisé par la suite dans le texte de la Stratégie 2025 (objectif 2 de l'axe 1), le Small Business Act (SBA) est le premier "Plan PME" de la Région bruxelloise. Ce document, adopté le 30 juin 2016, rassemble les 5 principaux axes, subdivisés en objectifs thématiques (22 au total), de la politique régionale envers les PME bruxelloises et comprend un ensemble de 77 mesures.

Le SBA a pour ambition d'améliorer progressivement mais structurellement l'entrepreneuriat en Région bruxelloise, et plus particulièrement d'impacter de manière positive les trois indicateurs suivants :

- **INDICATEUR #1** : Une consolidation ou une croissance du nombre de PME, notamment par un maintien à niveau du taux de création d'entreprises dans la Région, et par une augmentation du taux de survie des PME.
- **INDICATEUR #2** : Une croissance de l'emploi dans les PME, par autocréation d'emplois pour les entrepreneur-e-s, par engagements d'employé-e-s dans les entreprises en croissance et par maintien des emplois existants.
- **INDICATEUR #3** : Une croissance de la valeur ajoutée créée par les PME au-delà des emplois, en répondant aux besoins des Bruxellois et de la Ville-Région ; en contribuant au budget régional pour permettre à Bruxelles de mutualiser des réponses aux enjeux collectifs ; et en contribuant à la prospérité et la qualité de vie.

La CCM a rédigé un avis d'initiative sur la mise en place du SBA le 4 novembre 2015<sup>5</sup>.

Le 11 décembre 2018, le Ministre de l'Economie Didier Gosuin présentait le premier bilan d'évaluation du Small Business Act<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> « Le Gouvernement adoptera sous forme de charte et au terme d'une concertation avec les partenaires sociaux, un Small Business Act embrassant les réalités bruxelloises et notamment l'amélioration des relations entre pouvoirs publics et entreprises en vue d'avoir une administration « businessfriendly » (accueil, efficacité, marchés publics, simplification administrative ...) pour renforcer le soutien à l'entrepreneuriat, l'accès au financement, l'accompagnement personnalisé des candidats entrepreneurs ».

<sup>5</sup> Avis d'initiative de la Chambre des classes moyennes relatif à l'application du Small Business Act en Région de Bruxelles-Capitale, A-2015-001-CCM, consultable [ici](#).

<sup>6</sup> [https://didiergosuin.brussels/sites/default/files/communiqués-de-presse/20181211\\_dp\\_sba\\_balans\\_2016-2018.pdf](https://didiergosuin.brussels/sites/default/files/communiqués-de-presse/20181211_dp_sba_balans_2016-2018.pdf)

Pour la **CCM**, ce SBA doit rester au cœur de la politique économique de la Région et les mesures prises doivent être poursuivies. Les autres mesures qui restent à être réalisées devront être reprises dans l'accord du Gouvernement 2019-2024. Les mesures les plus urgentes, à développer ou finaliser, dans le cadre de chaque axe sont :

### Axe 1 : créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat

La **CCM** recommande au Gouvernement de :

- Renforcer la collaboration entre les structures d'accompagnement (privées-publiques-académiques) des entrepreneurs via, par exemple, la mise en place d'une Charte de l'accompagnement ;
- Assurer la diversité dans l'offre d'accompagnement des entrepreneurs bruxellois. Cette diversité devra permettre de mieux encadrer les différents besoins et les types d'entrepreneurs de différents secteurs, en particulier les entrepreneurs dits 'de nécessité' ;
- Evaluer la réorganisation de l'accès à la profession et à la gestion et de la suppression du jury central en le remplaçant par des épreuves de validation des compétences ;
- Développer des outils pour détecter les entreprises en difficulté (détection précoce) et augmenter le taux de survie des PME bruxelloises
- Supprimer la distinction entre formation/enseignement et entrepreneuriat. Le développement de programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement, mais aussi dans les clubs de sports et de culture, doit être renforcé.

### Axe 2 : améliorer l'accès au financement

La réforme des outils financiers pour les entreprises est en cours via la rationalisation de Finance.Brussels. Les objectifs principaux à poursuivre sont :

- Faciliter davantage l'accès au financement ;
- Accepter une prise de risque supérieure aux acteurs privés ;
- Renforcer la mobilisation de l'épargne privée, par exemple en favorisant le crowdfunding et l'accès au Venture Capitalists et en introduisant le prêt win-win ;
- Adopter une charte avec Febelfin ;
- Garantir le service d'un médiateur de crédit (voir l'avis de la CCM du 7 décembre 2017)<sup>7</sup> ;
- Rédiger un Plan Régional de Micro-crédit en collaboration avec le réseau des structures d'accompagnement publiques, privées et académiques.

### Axe 3 : Miser sur la diversité des entrepreneurs, richesse bruxelloise

La **CCM** souhaite voir renforcer les programmes d'appui et d'accompagnement en faveur des entrepreneurs féminins, issus de la diversité, jeunes et étudiants, ... en étroite collaboration avec

---

<sup>7</sup> Avis d'initiative de la Chambre des classes moyennes relatif à la mise en place du médiateur de crédits en Région de Bruxelles-Capitale du 7 décembre 2017, A-2017003-CCM, consultable [ici](#).

les structures d'accompagnement (privées-publiques-académiques) des entrepreneurs et via les appels à projets.

#### Axe 4 : Une administration entrepreneuriale : simplification, permis et marchés publics « pro PME »

**La CCM** recommande de :

- Développer une plateforme Front Office unique : la création du MonBEE est importante pour les subsides, mais devrait évoluer vers une seule application existante au niveau bruxellois (voir volet Digitalisation) ;
- Développer la boîte à outils dans le cadre du 'test PME'. **La CCM** se réjouit de la rédaction de l'ordonnance relative au test PME. Ce test doit être appliqué par le prochain Gouvernement ;
- Former le personnel des organismes de passation de marchés publics aux bonnes pratiques « PME friendly » : **la CCM** souhaite que le programme de formations à l'attention des structures régionales et locales soit mis en œuvre ;
- Proposer des solutions de financement pour les PME qui participent à des marchés publics dans le cadre de la réorganisation du Fonds Bruxellois de Garantie. En amont, cette problématique peut bien sûr se résoudre également par un focus sur le paiement rapide. Ce délai de paiement est aussi un seuil pour la participation aux marchés publics par les TPE. Aujourd'hui, le focus est mis sur le paiement rapide des subsides qui est également important.

#### Axe 5 : Soutenir les entreprises à travers les évolutions et les opportunités

**La CCM** recommande de :

- Continuer à soutenir les évolutions vers le numérique. Ainsi, **la CCM** prône le développement d'un Plan pour l'entrepreneuriat et la création d'un VISA pour les startups Tech.

#### **De manière générale, la CCM formule encore deux points d'attention sur la mise en œuvre du SBA :**

- **Il manque encore un monitoring budgétaire spécifique :**  
L'objectif de plusieurs mesures du SBA étant de renforcer l'accès des PME aux dispositifs existants, il est actuellement difficile à dire si les PME et TPE Bruxelloises bénéficient plus qu'avant des budgets utilisés. Par exemple, concernant les mesures Activa, il est possible de connaître la part des différents secteurs (commerce, logistique, services, ...) qui en ont fait usage, mais non pas la taille des entreprises. Un monitoring plus performant est nécessaire. CE monitoring permettra également d'évaluer l'efficacité des mesures : est-il devenu possible de servir plus de gens avec moins d'argent ?
- **Il faut améliorer la collaboration avec les communes :**  
La Région doit également tendre la main aux communes Bruxelloises et les sensibiliser aux possibilités d'amélioration qu'elles ont dans le domaine de la SBA. Un des leviers sous-exploités à ce sujet est le Fonds de compensation fiscale et l'harmonisation de la fiscalité communale par l'application de modèles de règlement.

## 5. La mise en œuvre du schéma de développement commercial

Le Schéma de Développement Commercial (SDC) traduit la volonté de l'accord de majorité, reprise dans la Stratégie 2025 dans son objectif 8 « développement du commerce de demain intégré dans la ville ». Ce dernier définit le nouveau SDC comme un outil d'aide à la décision politique ayant notamment pour objectif de promouvoir la mixité des fonctions commerciales dans les quartiers et l'équilibre entre la fonction commerciale et les autres fonctions<sup>8</sup>.

Le projet de SDC a donc été développé par la Région elle-même puisque cet objectif a été traduit dans le contrat de gestion d'Atrium (aujourd'hui, hub.brussels). Différents travaux ont été menés, notamment une concertation avec les communes et les commerçants, un benchmark des outils de régulation de l'activité commerciale, une analyse juridique en la matière, un travail sur les données statistiques et la production d'analyses sur l'évolution du commerce à Bruxelles.

Le SDC décrit 17 enjeux qui serviront de base à la mise en place du projet. Ils seront réalisés au fur et à mesure. Chaque enjeu sera traité en groupe de travail en concertation avec une série d'acteurs.

Les 17 enjeux ont été classés sous 4 axes, selon leur impact attendu:

| Impact | A. Business Friendly                    | B. Urban Friendly                                       | C. Admin Friendly                                    | D. People Friendly              |
|--------|---|---|--|---------------------------------|
| 1      | Chantiers                               | Le rôle du commerçant dans son quartier                 | Accès à l'information                                | Mobilité et accessibilité       |
| 2      | Démarches administratives               | Planification du commerce dans son environnement urbain | Gestion des ressources publiques dédiées au commerce | Gestion de l'espace public      |
| 3      | Planification du territoire et commerce | Coordination des pouvoirs publics                       | Réglementation afférentes au commerce                | Formes alternatives de commerce |
| 4      | Pérennité des métiers du commerce       | Conception de l'espace public                           |  | Métiers du commerçant           |
| 5      | City Branding                           | Maîtrise foncière commerciale                           |  |                                 |

La CCM demande une cohérence avec les réglementations existantes et s'interroge sur l'articulation qui sera faite avec les différentes bases légales et stratégiques actuelles, telles que le PRAS, le PRDD et la législation en termes de permis d'implantation commerciale.

Elle attire l'attention sur la complémentarité avec les acteurs privés en matière d'accompagnement des commerçants.

<sup>8</sup> Objectif 8, chantier 7 de la Stratégie 2025.

La **CCM** demande au Gouvernement suivant d'entamer la mise en œuvre des actions retenues par les groupes de travail de fin décembre 2018.

Elle estime les actions ci-dessous comme prioritaires :

### 1. Coordination des chantiers

- Structurer la communication et les réunions de concertation avec les riverains et les entrepreneurs avec le maître d'ouvrage et l'entrepreneur désigné ;
- Mettre en place un accompagnement des entrepreneurs impactés en collaboration avec le réseau mixte des partenaires publics et privés ;
- Mettre à disposition de matériel d'information pour permettre la distribution via les associations diverses et les canaux diversifiés ;
- Généraliser les études d'impact d'un chantier et le partager avec l'entrepreneur en charge du chantier

### 2. Le rôle du commerçant dans son quartier

Le rôle 'sociétal' du commerçant ne peut avoir plein effet que si le commerce se porte bien. Son engagement, individuellement ou en association, favorable à la convivialité ou à la cohésion sociale du quartier, n'est donc qu'en effet indirect d'un commerce bien rentable. Dans ce cadre, les commerçants qui s'engagent (via une association) doivent être félicités et soutenus pour faciliter leur engagement. Des charges administratives ou obligations pratiques supplémentaires sont dans tous les cas à éviter.

Il faut donc, selon la **CCM**, développer:

- un cadre de financement structurel et stable pour les associations de commerçants ;
- une méthodologie de concertation structurée avec les associations pour tout ce qui concerne événements, chantiers, promotion, développement commercial, offre de services (collecte déchets, zones et heures de livraisons, stationnement,...)

### 3. Accès à l'information

- Sensibiliser davantage les entrepreneurs au défi de se (in)former et aux opportunités de se faire accompagner. Dans ce cadre, la **CCM** réfère à son avis d'initiative sur la prévention des faillites du 18 juillet 2013<sup>9</sup> ;
- Utiliser les associations des entrepreneurs comme relais et mettre à disposition du matériel d'information prêt à être distribué via leurs canaux de communication ;
- Si l'harmonisation et la diminution des taxes communales restent un objectif important à poursuivre, la transparence des taxes (pour éviter les taxes 'surprises') devient également une priorité.

---

<sup>9</sup> [A-2013-001-CCM](#)

#### 4. Accessibilité/mobilité

- Il est difficile de diagnostiquer l'impact de l'un ou l'autre moyen de transport sur un commerce. L'accessibilité multimodale, sans hiérarchisation et avec par le plus de moyens de transport possible, y compris la voiture, est un atout pour tout le quartier commercial ;
- La mutualisation des livraisons (aux magasins et aux clients), des collectes de déchets, ... peuvent optimiser le trafic dans un quartier. Les commerçants doivent être accompagnés et soutenus (mise en place d'incitants) dans leurs initiatives allant dans ce sens ;
- Le développement des 'maillages' (Good Move) peut offrir plus d'opportunités aux quartiers commerçants, à condition que l'impact socio-économique soit bien évalué au préalable. Il faudrait de toute façon songer à des espaces de parking vélo sécurisés, des centres de distribution de colis, des zones 30, ...

Les organisations représentatives des classes moyennes se tiennent à disposition des acteurs publics pour les réflexions futures sur et la mise en œuvre du Schéma de Développement Commercial.



## Annexe 1 : Mobilité dans le Mémoire pour les élections Communales

La mobilité est pour les entrepreneurs un besoin fondamental et une préoccupation croissante. Elle constitue un problème majeur pour les PME et indépendants bruxellois en raison de la congestion que connaissent les routes.

### Garantir l'accès multimodal des quartiers

**La Chambre des classes moyennes** plaide pour un accès, le plus multimodal possible, de tous les quartiers de la commune, aussi bien pour les habitants et les entrepreneurs, ainsi que pour les travailleurs, les visiteurs (clients, touristes, ...) et les transporteurs. L'accès multimodal d'un quartier doit être considéré comme un atout. Il ne convient pas ici d'établir une hiérarchie dans les modes de transport, ce qui ne veut pas dire que les efforts d'une Ville-Région à diminuer la part de la voiture individuelle peuvent être soutenus. Cette approche nécessite aussi une attitude proactive vis-à-vis des piétons (et en particulier les PMR), des cyclistes, des voitures partagées (aires de parking, tarif préférentiel), voitures et vélos électriques (bornes et points de recharges) et, bien sûr, du transport en commun (développement de sites propres, desserte des zones économiques et commerciales, ...).

### Conditionner la piétonisation au développement économique et commercial du quartier

Les commerçants et les entrepreneurs ne peuvent être favorables aux processus de piétonisation que lorsqu'il renforce l'activité économique et la création d'emplois de proximité pour la population locale. Les entrepreneurs se plaignent par contre si les intérêts économiques ne sont pas suffisamment pris en compte, ou si les objectifs de la piétonisation ne sont pas clairs et que leur expertise n'est pas écoutée lors de ces projets. Ils rappellent que l'activité qu'ils entreprennent est aussi un vecteur de convivialité (comme celle apportée par les commerces), de socialisation (la population d'un quartier a besoin aussi de l'activité des entreprises pour vivre dans celui-ci) et pour l'emploi.

C'est pourquoi **la Chambre des classes moyennes** est en faveur de piétonniers mixtes et flexibles (bornes, uniquement en été, le samedi,...) qui ont l'avantage de s'adapter à plusieurs utilisations de la voie publique. La création de ce type de piétonniers est de toute façon conditionnée à :

- L'organisation d'une consultation préalable des entrepreneurs afin de participer au processus de réflexion ;
- Une étude d'incidences préalable rédigée en particulier sur les aspects économiques et un cadastre des entreprises impactées;
- La mise en place de solutions aux problèmes d'accessibilité afin de préserver l'activité économique dans la commune ;
- La mise en place par la commune, suite à son étude d'incidence et suite aux remontées du terrain (y compris celui des organisations de défense des entrepreneurs), d'un processus d'accompagnement et de dynamisation des commerces et entreprises de l'espace piétonnier ;

- L'organisation d'un espace de mixité qui ne soit pas réservé au seul intérêt de grands groupes mais qui tienne compte des « petits indépendants ». À ces fins, la commune s'engagera à utiliser toutes ses ressources (y compris le foncier) afin de promouvoir la mixité entrepreneuriale ;
- La mise en œuvre d'efforts particuliers des pouvoirs publics locaux pour améliorer la propreté et la sécurité ;

### Améliorer les livraisons et la logistique

Malheureusement, le stationnement en double file est une pratique courante chez les livreurs qui affecte considérablement la fluidité du trafic, en raison de zones de livraison insuffisantes, de l'inadaptation de l'équipement urbain, du non-respect des espaces de livraison.

En outre, les véhicules lourds cheminent difficilement en milieu urbain et sont inadaptés aux zones de livraisons prévues, ce qui peut influencer la fluidité des axes de circulation.

Enfin, de nombreux trajets de marchandises ont lieu durant les heures ouvrables, c'est-à-dire quand la circulation des véhicules particuliers est la plus dense.

La Chambre des classes moyennes souhaite aussi que les communes réfléchissent à des solutions pour le dernier kilomètre (onéreux) dans la chaîne logistique en milieu urbain. Des centres de distribution (CDU) au niveau des quartiers, qui pourraient également servir d'entrepôts pour le commerce local (e-commerce), seraient une solution. La « reverse logistic » en est une autre. La possibilité de faire des livraisons très tôt le matin ou tard le soir (la nuit) en est une autre. Les solutions informatiques et technologiques peuvent être utiles dans ce contexte.

**La CCM** souhaite donc :

- Prévoir des aires spécifiques pour les livraisons/enlèvements des marchandises.
- Prévoir des plages horaires pour les livraisons/enlèvements des marchandises
- Prévoir des centres de distributions urbains à l'échelon local ou du quartier
- Renforcer les mesures de sensibilisation des entreprises de livraison et leur contrôle
- Prévoir des pistes cyclables assez larges pour permettre le passage de vélos cargos